



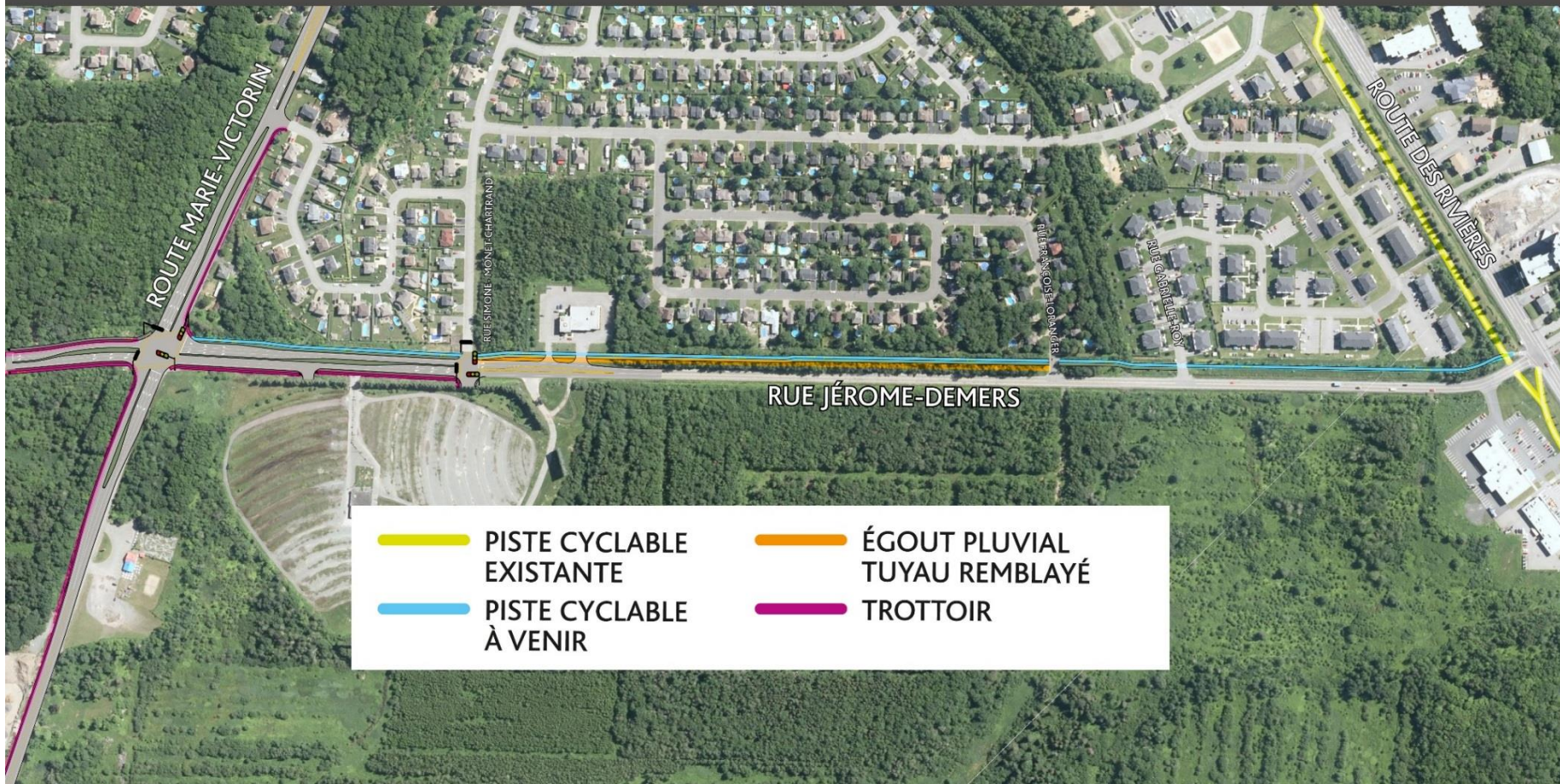
Ville de
Lévis

Séance d'information

Orientations de la Ville - Rue Jérôme-Demers

30 avril 2018

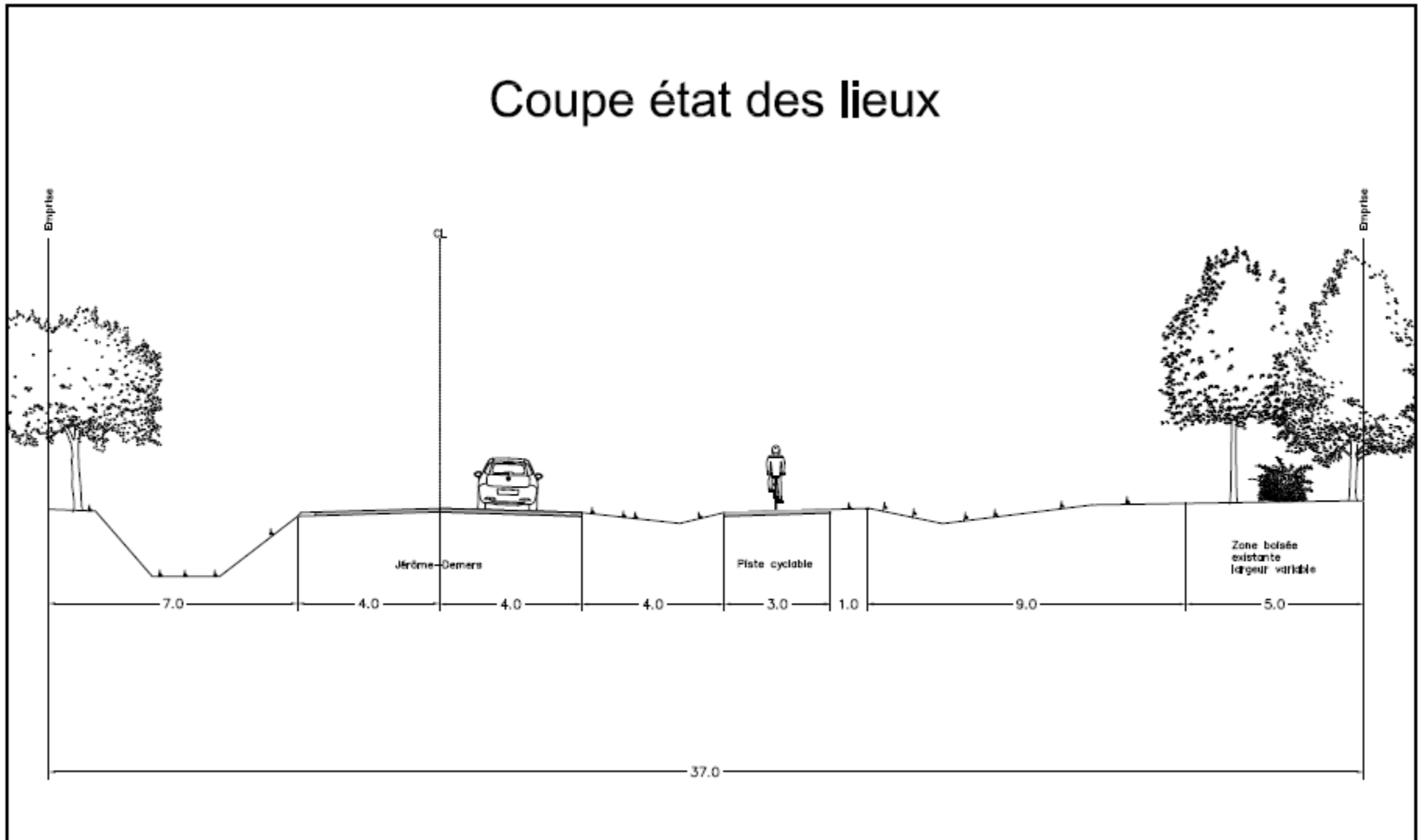
AMÉNAGEMENT DE LA RUE JÉROME-DEMERS ET DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE MARIE-VICTORIN



- Enlèvement minimal d'une bande boisée dans l'emprise de la rue et sur les terrains de la Ville
- Mise en place d'un fossé du côté est pour le drainage – développement résidentiel à proximité
- Mise en place d'une piste cyclable



Coupe état des lieux



| PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS | ACTIONS DE LA VILLE | RÉALISÉ |
|-----------------------------|---|--------------------------------|
| Visuel Sécurité | Rencontre d'information pour expliquer la raison des travaux de déboisement | Novembre 2016 |
| Sécurité Bruit | Baisse de la vitesse sur la rue Jérôme-Demers de 70 à 50 km/h | Début 2017 |
| Visuel Sécurité Bruit | Analyse des options possibles d'aménagement | Mai 2017 |
| Visuel Sécurité | Canalisation du fossé et construction/déplacement de la piste cyclable COÛT: 259 000 \$ | Automne 2017 |
| Bruit | Étude du climat sonore par Soft dB COÛT: 12 000 \$ | Juillet 2017 à Février 2018 |
| Visuel Sécurité Bruit | Rencontre d'information sur les orientations de la Ville | Avril 2018 |

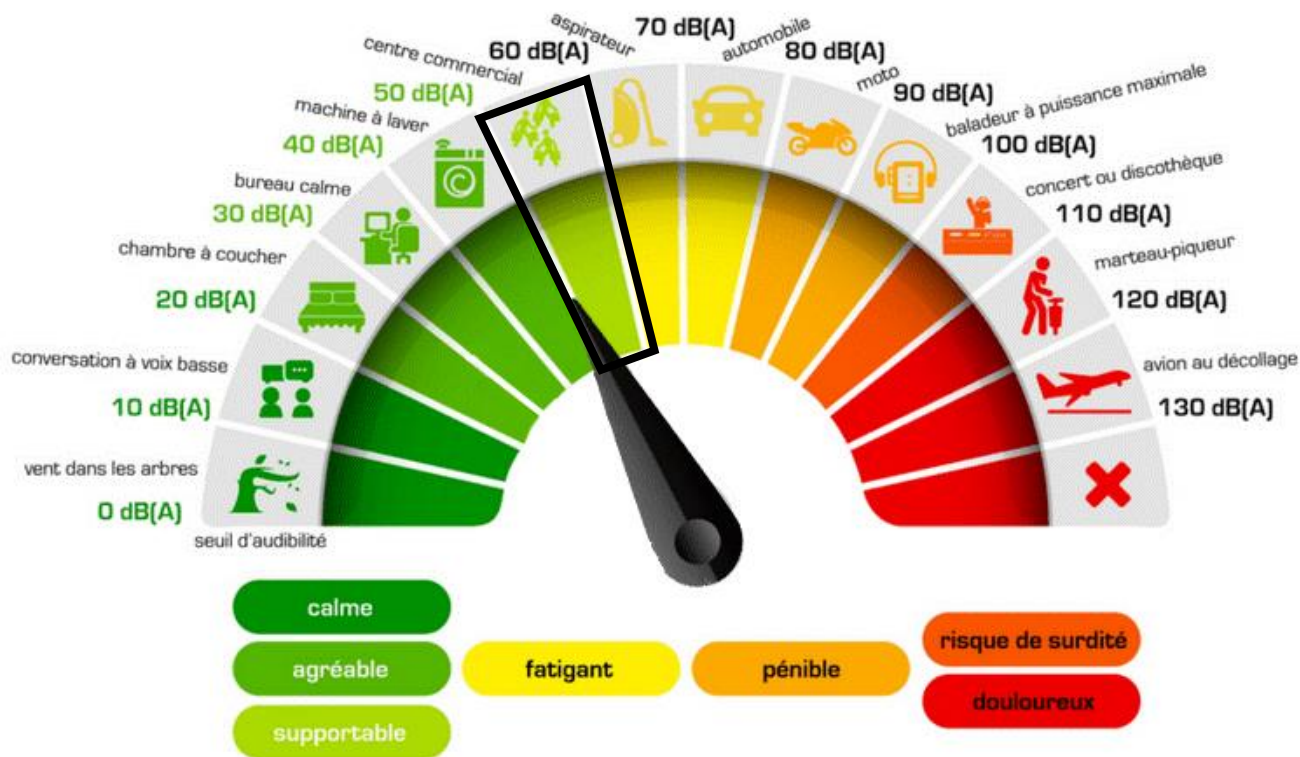
- Déterminer le climat sonore existant dans le secteur
 - 2 périodes de mesure (août et septembre 2017)
- Déterminer l'effet de l'augmentation de la circulation en 2026
- Déterminer l'effet du déboisement réalisé





- Enlèvement des mesures liées à la construction
- Calibration du modèle
- Projections 2026
 - débit de circulation
 - vitesse des véhicules

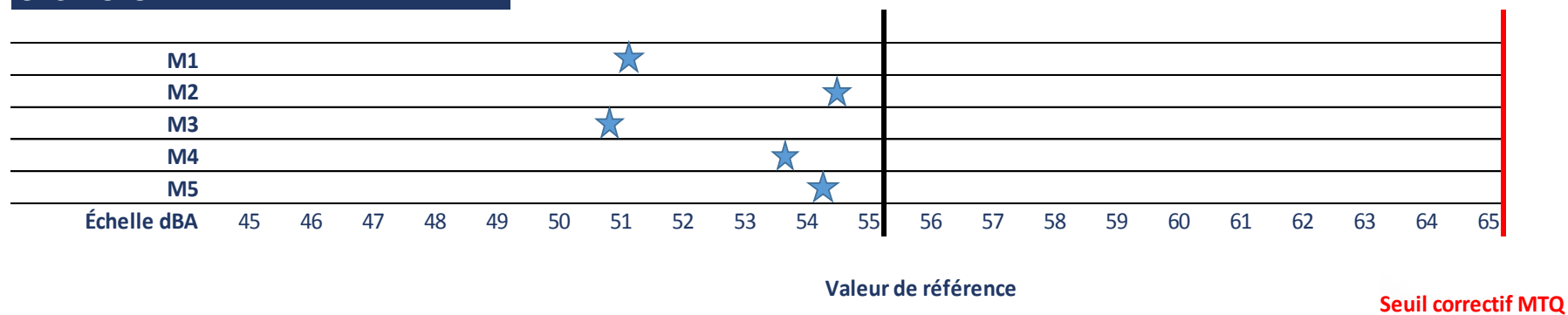
| Point de calcul | Adresse approximative | Description |
|-----------------|---------------------------------|---|
| M1 | 188 rue Henriette-Dessaules | Cour arrière donnant sur la rue Jérôme-Demers |
| M2 | 518 rue Simonne-Monet-Chartrand | Façade de côté donnant sur la rue Jérôme-Demers |
| M3 | 300 rue Monique Corriveau | Cour arrière donnant sur la rue Jérôme-Demers |
| M4 | 352 rue Françoise-Loranger | Façade de côté donnant sur la rue Jérôme-Demers |
| M5 | 484 rue Gabrielle Roy | Façade de côté donnant sur la rue Jérôme-Demers |



Perception moyenne de l'être humain:

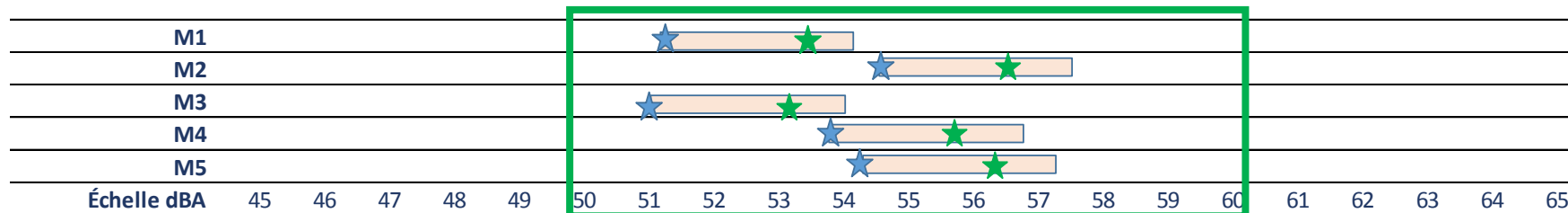
- 1 dB** Difficilement perceptible (écoute comparative A vs B)
- 3 dB** Faiblement perceptible
- 5 dB** Clairement perceptible
- 10 dB** Perçu comme étant deux fois plus fort

CAS ACTUEL



★ 2016/2017 (Données circulation de 2016 et mesures de bruit de 2017)

CAS PROJÉTÉ



★ 2016/2017 (Données circulation de 2016 et mesures de bruit de 2017)

★ 2026

▬ Faiblement perceptible 3 dB

Entre 2016/2017 et 2026: Différence de 2 dBA

Les mesures démontrent que l'effet du déboisement sur le niveau sonore est négligeable

Simulation avec un déboisement de 5 m:

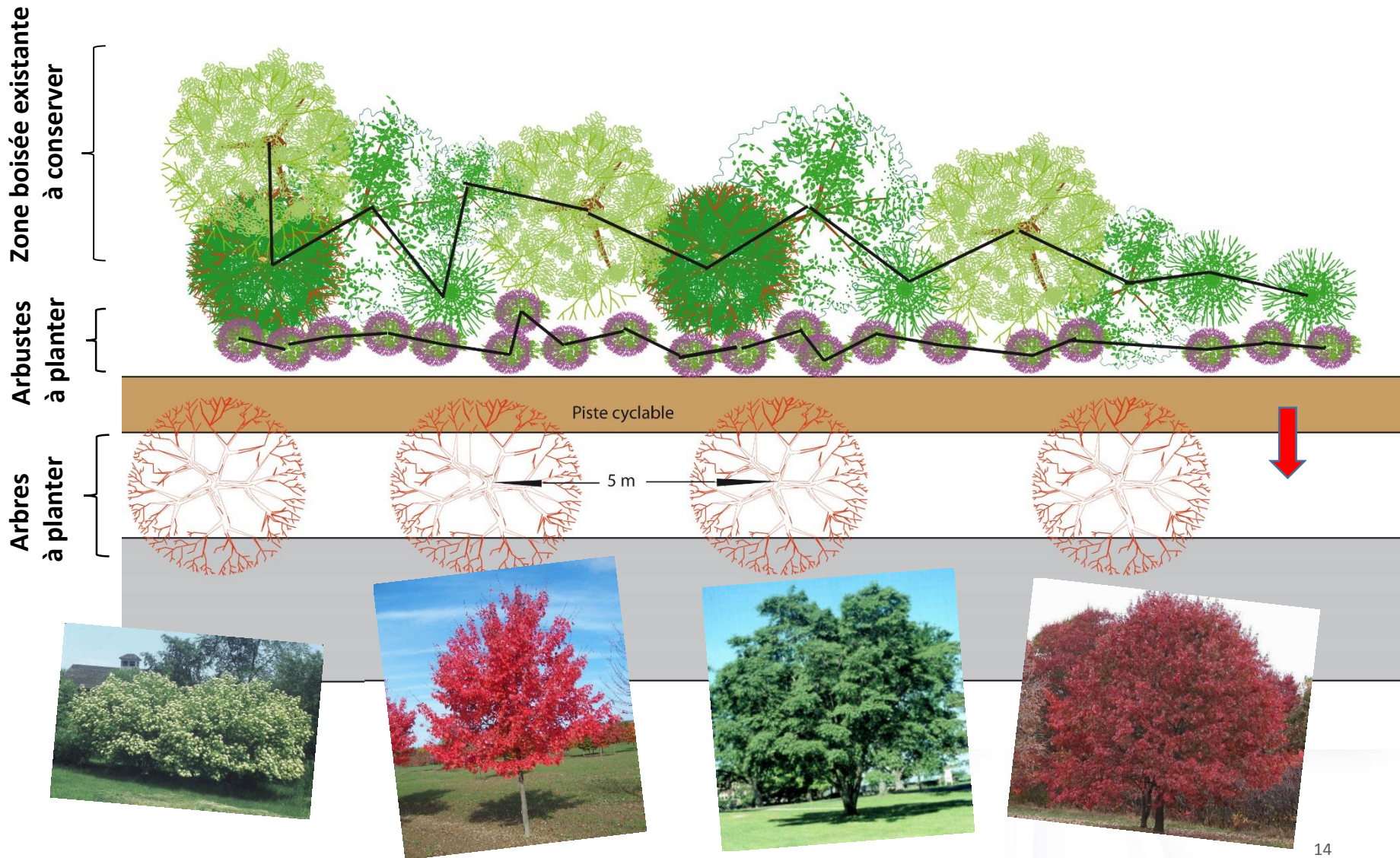
- La différence avec et sans boisé équivaut à 1 dBA soit la marge d'erreur de la mesure avec un sonomètre, difficilement perceptible par l'oreille humaine

| PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS | ACTIONS RÉALISÉES Novembre 2016 à avril 2018 | COÛTS |
|--------------------------------|---|------------|
| Visuel Sécurité Bruit | Ensemble des actions présentées précédemment | 271 000 \$ |

| PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS | ACTIONS À VENIR | COÛTS |
|--------------------------------|--|-----------|
| Visuel Sécurité | Reboisement de la bande de terrain entre la piste cyclable et la ligne de propriété des citoyens | 40 000 \$ |

COÛTS TOTAUX: 311 000 \$





Attendu que:

- l'impact sonore est négligeable même avec l'augmentation de la circulation en 2026
- le climat sonore du secteur ne justifie pas la mise en place de mesures d'atténuation
- la Ville de Lévis doit traiter avec équité les citoyens du territoire
- la Ville de Lévis doit éviter de créer des précédents compte tenu du nombre de routes urbaines présentes sur le territoire

Il est recommandé de prévoir les mesures additionnelles suivantes:

- Un reboisement de la bande de terrain entre la piste cyclable et la ligne de propriété des citoyens pour la remettre dans un état similaire à ce qu'elle était avant les travaux.



Ville de
Lévis

PÉRIODE DE QUESTIONS